

REGLEMENT DU SERVICE DE DEMI-PENSION DU LYCEE CHARLES DE GAULLE A LONGPERRIER 2020-2021

FONCTIONNEMENT

Le service de restauration est géré par un système de réservation de repas, un badge sera confié à chaque élève qui devra le garder durant la totalité de sa scolarité au sein de l'établissement. Ce badge servira lors de la réservation au niveau des bornes situées dans le hall de l'établissement ainsi qu'au self pour récupérer son plateau. Le badge est PERSONNEL et ne peut être prêté, il vous sera remis le jour de la rentrée. **Le compte associé au badge doit être approvisionné afin de pouvoir réserver un repas.**

La réservation du repas est obligatoire pour chaque jour de passage.

APPROVISIONNEMENT DU COMPTE

- Lors de l'inscription :

Un chèque d'un montant minimum de 30.00 € vous sera demandé à l'ordre de « Agent comptable du lycée Charles de Gaulle » avec au verso, le nom, prénom, numéro de badge.

- En cours d'année, différents types de versement sont proposés :

- o Par chèque : à l'ordre de « Agent comptable du lycée Charles de Gaulle » avec au verso, le nom, prénom, numéro de badge.
- o En espèce : déposer l'appoint contre un reçu à l'intendance.

Les encaissements sont réalisés sur les heures d'ouverture de l'intendance.

TARIFS :

Le tarif au ticket par élève est fixé pour l'année scolaire en fonction du quotient familial (tarifs fixés par la Région et votés par le Conseil d'administration). Pour information, le montant du repas sera de :

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Tranche QF*	≤183	≤353	≤518	≤689	≤874	≤1078	≤1333	≤1689	≤2388	>2388
Tarifs	1,54 €	1,74 €	1,94 €	2,15 €	2,35 €	2,56€	2,76 €	3,07 €	3,58 €	4, 09 €

RESERVATION :

La réservation du repas est obligatoire et s'effectue sur les bornes situées dans le hall de l'établissement ou sur internet par le biais d'identifiants personnels remis en début d'année avec le badge. La réservation peut se faire trois semaines à l'avance, et au plus tard la veille jusqu'à minuit ou bien le jour même jusqu'à 9h00. Le lien Alise est disponible sur le site internet du lycée (<https://cdg-longperrier.fr/>).

Le compte est alors débité du coût du repas. La réservation permet au service de la cuisine de prévoir le nombre de repas à servir et ainsi de réduire les pertes. Aucun repas ne pourra être réservé ni distribué en l'absence de crédit suffisant sur le compte. Aucun repas réservé et non consommé ne pourra être remboursé ou re crédité.

PASSAGE AU SELF :

Le service de demi-pension est facultatif et fonctionne durant la période scolaire du lundi au vendredi de 11h30 à 12h00 et de 12h30 à 13h00.

Le badge est **obligatoire**.

Par conséquent, les élèves ayant perdu ou oublié leur badge seront admis en fin de service. Cependant les élèves n'ayant pas réservé seront admis en fin de service, si leur emploi du temps le permet et dans la limite des repas encore disponibles et si leur compte est suffisamment approvisionné.

PERTE, VOLS OU DEGRADATION DE BADGE :

La perte ou le vol de badge devra être immédiatement signalé à l'intendance qui procédera à une opposition afin d'éviter son utilisation. Dans tous les cas, l'élève devra fournir 5, 00 € pour avoir une nouvelle carte (tarif en vigueur voté par le conseil d'administration du 08/10/2019)

COMPORTEMENT :

Un comportement correct est exigé des élèves dès l'accès à la demi-pension et au cours des repas. Toute tenue incorrecte pourra être sanctionnée. La consommation de nourriture apportée de l'extérieur est strictement interdite pour des raisons d'hygiène et de sécurité.